

Mis en ligne le 27/05/2025



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les  
Présidents des EPCI,  
membres du SMOP**

Entrechaux, le **27 MAI 2025**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Mercredi 04 juin 2025 à 9h00**

L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

**Décision du Bureau**

1. Attribution du marché en procédure adaptée relatif aux travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouvèze – M 2025-06-T

**Préparation du Comité Syndical du 18 juin 2025**

2. Adoption du Compte Financier Unique (CFU)
3. Adhésion au CEREMA

**Questions diverses**

4. Etats des recettes et dépenses au 20/05/2025

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU

